A cet égard, je pense qu'on ne devrait pas compter les minutes prises par le député de Leeds-Grenville lors de sa deuxième intervention. Je ne lui reproche pas d'avoir pris la parole. Il n'y a pas lieu de rayer ses propos du compte rendu. Je ne pense pas toutefois qu'il convienne de prolonger la période, pas plus qu'il ne convienne de compter le temps passé à examiner les divers rappels au règlement. En ce qui regarde la motion demandant la mise aux voix, je renvoie mes collègues aux règlements.

M. Roberts: Au sujet du rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, c'est avec un vif intérêt que j'ai écouté les observations du leader du Nouveau parti démocratique à la Chambre au sujet de la motion que le député de Nepean-Carleton (M. Baker) a tenté, si je ne m'abuse, de présenter. En plus des objections assez graves qui ont été faites, il ne fait aucun doute, du point de vue, certes, du Règlement de la Chambre, quoique je n'aie pas le texte en mains, qu'il est tout à fait contraire au Règlement de tenter, comme il l'a fait, de présenter une motion tout en invoquant le Règlement, pendant qu'il a la parole pour faire un rappel au Règlement. Je suis persuadé que d'autres députés pourraient vous citer la règle exacte qui interdit ce genre de choses. Comme on l'a signalé à juste titre, ce genre de motion peut être débattue. Je crois que, en vertu de l'article 452 de Beauchesne, un député qui invoque le Règlement ne peut présenter une telle motion. C'est tout simplement contraire au Règlement. Je pourrais soutenir également que la tentative est plutôt discutable, mais cela lancerait un débat sur la motivation des actes, ce que je ne veux pas faire. Je demande à Votre Honneur de vérifier dans Beauchesne si j'ai raison ou non de prétendre qu'il est impossible de présenter une motion comme le député a tenté de le faire.

M. Baker (Nepean-Carleton): Sur le même rappel au Règlement, monsieur l'Orateur. J'apprécie cette observation. Vous savez, monsieur l'Orateur, pour m'avoir fréquenté pendant de longues années, que j'ai le plus grand respect pour la Chambre, la présidence, le Règlement, les usages, les traditions et les précédents. Je remercie le ministre d'avoir porté ce point à mon attention. Loin de moi l'idée de vouloir enfreindre le Règlement de la Chambre. Si le ministre a raison à ce sujet, je vais très certainement retirer ma motion.

M. Cossitt: Monsieur l'Orateur, il y a quelques instants, le secrétaire parlementaire a dit que le gouvernement serait peut-être disposé à autoriser la production des documents. Le point en litige n'est pas de savoir si la décision de procéder à la décentralisation était bonne ou mauvaise. La motion dont la Chambre est saisie réclame que les documents soient produits afin que tous puissent connaître tous les dessous de cette affaire et juger par eux-mêmes de ce qui s'est passé. C'est une question de liberté d'information. Je félicite le député de Hillsborough et d'autres pour leurs observations. Le fond de l'affaire, c'est la production des documents, au nom de la

Recours au Règlement-M. Hawkes

liberté d'information. Si le secrétaire parlementaire peut nous en donner l'assurance, la question sera close.

M. Collenette: Je ne tiens pas à m'éterniser là-dessus, monsieur l'Orateur, mais nous n'avions pas été prévenus que la question serait abordée aujourd'hui. J'en ai déjà parlé. Nous avons essayé de communiquer avec le ministre suppléant des Affaires des anciens combattants pour le faire venir à la Chambre et donner les garanties que demande le député de Leeds-Grenville. J'ai dit que le gouvernement sera peut-être disposé à autoriser la divulgation de ces documents mais je dois dire que le député de Laurier et le député de Vaudreuil voudraient prendre la parole.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est écoulée. Je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

## REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

## RECOURS AU RÈGLEMENT

M. CLARK—LA CONSTITUTION—L'APPEL INTERJETÉ AUPRÈS DE LA COUR SUPRÊME

Mme le Président: Je n'avais pas compris que le chef de l'opposition (M. Clark) avait fini son intervention. Comme il n'est pas là pour intervenir au sujet de ce recours au Règlement, je vais en prendre note et rendrai ma décision demain.

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

## LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

DÉPÔT DE DOCUMENTS PORTANT SUR LA PROPOSITION DE RÉFORME DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du Président du Conseil privé): Madame le Président, en conformité de l'article 41(2) du Règlement, je suis heureux de déposer des documents du gouvernement portant sur la proposition de réforme des prévisions budgétaires.

Mme le Président: Passons à la présentation des bills. Le député de Hamilton-Wentworth (M. Scott), reporté. Le député d'Athabasca (M. Shields), reporté.

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Madame le Président, le moment est-il venu de débattre le recours au Règlement soulevé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) au sujet de la motion du leader à la Chambre?

Mme le Président: Non, nous n'en sommes pas encore là.